

Collège Blanche de Castille  
49 rue du Général de Gaulle  
77760 - LA CHAPELLE LA REINE

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du jeudi 23 novembre 2017

31 personnes présentes dont 21 membres votants :

Membres de droit : Mme VALLET, M. DEMANGEAU, M. DE BARROS, M. BOSQUE

Représentants de la collectivité de rattachement :

Représentants de la commune : Mme DUVAL, M. ETIFIER

Représentants des parents : M. BENSEGUINI, Mme ASSUREIRA, M DUPUIS, Mme ICHARD-VASSE,  
Mme TONDU, Mme ALMEIDA, Mme PIERRE

Représentants des enseignants : M. PIRON, M. MOULS, M. TRABAND, Mme GIRARD, Mme FERRÉ,  
Mme ROUSSEL M., M. MASSENHOVE, M. PERSE

Représentants des personnels administratifs, ouvriers, de service, sociaux et de santé : Mme FERET, Mme  
KIKUFI

Représentants des élèves : Mlle DEJOYE, Mlle HAIF-KAIF,

Ordre du jour :

- 1) Installation du conseil d'administration :
- 2) Admissions en non-valeur
- 3) Ordre de recette exceptionnel
- 4) Prélèvement sur fond de roulement - DBM pour vote
- 5) Voyages scolaires 2017 - 2018
- 6) Budget 2018-2019
- 7) Signature des contrats et des bons de commande - Délégation de signature
- 8) Conventions
- 9) Questions diverses

Le quorum est atteint. La séance du conseil d'administration est ouverte à 17h40, sous la présidence de Mme VALLET, principale du collège Blanche de Castille.

Secrétaire de séance : M. MASSENHOVE

1) Adoption du procès-verbal du 02/10/17 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité moins une abstention.

2) Installation du CA :

Voir annexe

3) Admissions en non-valeur :

voir annexe.

Il s'agit de sommes qui ne seront jamais récupérées par l'établissement, qui se voit obligé de les prélever sur le fonds de roulement.

Voté à l'unanimité.

4) Ordre de recettes exceptionnel :

Sur certaines recettes, aucune explication n'était émise. Des réserves ont été émises par le nouvel agent comptable et ont été jugées.

Vote à l'unanimité.

5) Prélèvement sur fond de roulement - DBM pour vote

Présentation de la DBM n°9

Vote à l'unanimité.

6) Tarifs et forfaits demi-pension:

Présentation des tarifs. Est annoncée une augmentation de 1,56% imposée par le département.

Vote à l'unanimité moins une abstention

Un représentant d'élèves demande pourquoi les externes doivent payer plus cher. Il lui est répondu que c'est lié à une difficulté d'organisation et de gestion du service.

7) Affaires financières :

Présentation du taux de participation du service annexe d'hébergement aux charges communes de 20%. Le taux a été augmenté de 2% au vu de l'augmentation des charges..

Vote à l'unanimité.

8) Voyages et sorties :

Présentation du financement des sorties et des voyages.

Une question est posée par un représentant des parents d'élèves sur le nombre d'accompagnateurs pour le voyage en Italie. Il lui est répondu que le mode d'hébergement n'est pas le même qu'en Espagne.

Un représentant des enseignants fait remarquer que le nombre d'accompagnateurs pour le voyage en Espagne est juste, dans le cas d'un éventuel retour précipité d'un élève.

Une autre question est posée sur les prix presque identiques pour les voyages en Espagne et en Italie. Il est répondu que le nombre d'élèves permet pour l'Italie de négocier davantage les tarifs.

Une question est posée par un représentant des élèves sur le voyage en Alsace, qui a été supprimé. Il est répondu que dans la classe choisie, il n'y avait pas assez d'élèves volontaires pour partir. La principale rappelle la nécessité de constituer des projets de classe, afin de créer une dynamique sur l'année. Une représentante des parents d'élèves exprime sa déception quant à l'annulation de ce voyage, rappelant la portée citoyenne de ce voyage. Se pose également le principe de la sélection des élèves partant en voyage, problème récurrent pour les voyages ouverts sur un niveau entier.

En cas de difficultés financières, la Principale rappelle que des aides existent pour aider les familles dans la nécessité.

Vote à l'unanimité

9) Budget 2018 :

Présentation du budget. Budget présenté en déséquilibre, avec 415 294,03 euros en dépenses et 403 090,08 euros en recettes.

Vote à l'unanimité

10) Délégation de signature :

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés.

Vote à l'unanimité.

11) Conventions :

Présentation des conventions.

Vote à l'unanimité.

12) Questions diverses :

Une question est posée par des représentants parents autour de la commission restauration, qui n'a pas été réunie l'année dernière. Un membre de droit fait remarquer que la commission ne s'est réunie qu'une seule fois et qu'aucune nécessité n'avait été constatée. Il est proposé par une représentante de la commune d'intégrer le thème de la restauration à la commission de la CESC.

Une autre question est posée sur les emplois du temps autour des cours de groupe. Est-il possible d'inverser les groupes ? Ça se fait par classe, avec l'enseignant. Une représentante des élèves fait remarquer qu'au départ les 3<sup>o</sup> n'avaient pas cours une journée, alors que maintenant ce n'est plus le cas. Le principal-adjoint répond que des erreurs avaient été commises et qu'il lui avait fallu les rectifier.

Une autre question est posée autour du salad'bar. Quand est-il utilisé ? En règle générale, il est utilisé trois fois par mois. La difficulté est la gestion du personnel, une personne étant occupée par le salad bar.

Les parents d'élèves proposent d'organiser une chasse aux oeufs pendant un temps de récréation. Ils souhaitent savoir si le personnel est d'accord pour gérer ce temps-là. Il leur est répondu que ce n'est pas possible pour des problèmes d'organisation.

Les parents d'élèves proposent également d'organiser une vente de pains au chocolat à la sortie de l'établissement. Le problème est lié à l'organisation (à voir avec la mairie) et aux horaires de bus.

La chambre des métiers et de l'artisanat de Seine et Marne propose des sorties à coût zéro. Ce sont des sorties permettant de découvrir des formations. Il faudrait voir pour constituer les groupes en fonction de la pertinence.

Les représentants d'élèves demandent la possibilité d'organiser une fête de fin d'année. Il a été répondu que cette fête de fin d'année présente un projet complet au CA, notamment en termes de budget et d'encadrement.

Les représentants des enseignants posent une question autour de l'opération « Devoirs faits ». Un budget d'heures assez mince a été alloué par le rectorat. En fonction du budget d'heures et du nombre d'adultes, chaque classe de 6<sup>o</sup> aura deux heures par semaine de début décembre jusqu'au mois de mai. Le principal-adjoint signale que l'organisation a été compliquée car cette opération n'était pas prévue dans les emplois du temps. Une commission pourrait être montée afin d'harmoniser les pratiques. Il est également possible de considérer qu'un élève de 4<sup>o</sup> et de 3<sup>o</sup>, normalement, doit être autonome dans l'organisation de ses devoirs. Une représentante des parents fait remarquer qu'un fossé existe entre le primaire et le collège et que les professeurs d'école devraient pouvoir participer à ce genre de réflexions.

Une autre question est posée par les représentants des enseignants autour de l'organisation de la réunion parents-professeurs. Le principal-adjoint saisit les voeux des parents dans le logiciel qui propose un maximum de rendez-vous. L'autre objectif est de regrouper les rendez-vous des parents sur une plage horaire restreinte.

La Principale clôt la séance en remerciant le service de l'intendance pour la clarté des explications. La séance se termine à 19h54.

X. NASHENHOVE secrétaire  
de séance

V. VANST principale